COMMISSION DE LA FORMATION ET DE LA VIE UNIVERSITAIRE

DÉLIBÉRATION n° 2025/04/24-01-CFVU

Demande d'ouverture d'une école de saison avec attribution d'ECTS (Système européen de transfert et d'accumulation de crédits), à compter de l'année universitaire 2024/2025

La Commission de la formation et de la vie universitaire, en sa séance du 24 avril 2025, sous la présidence de M. Eric Berton, Président d'Aix-Marseille Université, représenté par Mme Sophie de CACQUERAY, Vice-présidente formation,

Vu *le Code de l'éducation,*
Vu *les Statuts modifiés d'Aix-Marseille Université,*
Vu *la délibération du conseil d'administration n° 2022/07/19-18 d'Aix Marseille Université en date du 19 juillet 2022 portant approbation du guide des micro-crédits,*
Vu *la délibération n° 2019/12/16-02 de la Commission de la formation et de la vie universitaire d'Aix Marseille Université en date du 16 décembre 2019, approuvant le cadrage des écoles d'été délivrant des ECTS,*
Vu *la délibération n° 2024/03/21-03 de la Commission de la formation et de la vie universitaire d'Aix Marseille Université en date du 21 mars 2024 portant approbation de l'ouverture d'une Ecole de saison interdisciplinaire avec attribution d'ECTS présentée par l'Institut des sciences de l'océan (OCEAN) d'Aix Marseille Université, à compter de l'année universitaire 2023/2024,*

Considérant *le dossier de demande de création de l'école de saison avec attribution d'ECTS (Système européen de transfert et d'accumulation de crédits), présenté par l'Institut des sciences de l'océan (OCEAN) et portée par l'OSU-Pythéas d'Aix-Marseille Université, pour l'année universitaire 2024/2025,*

Après en avoir délibéré,

Article 1er :
APPROUVE les modalités de contrôle des connaissances et des compétences (M3C) pour l' « École de saison interdisciplinaire » de l'institut OCEAN, portée par la composante OSU Pythéas, à compter de l'année universitaire 2024/2025.

Article 2 :
APPROUVE la délivrance de 3 ECTS (Système européen de transfert et d'accumulation de crédits) pour l'unité d'enseignement, « École de saison interdisciplinaire » de l'institut OCEAN, portée par la composante OSU Pythéas, à compter de l'année universitaire 2024/2025.

Le dossier de demande de création de l'école de saison est annexé à la présente délibération.

Cette délibération est adoptée, à l'unanimité, par les membres présents et représentés.

Composition : 40 membres
Membres en exercice : 40
Quorum : 21
Membres présents et représentés : 30

Fait à Marseille, pour le Président et par délégation

Sophie De Cacqueray

Vice-Présidente Formation
16/05/2025 14:41

DIRFOR – 27 mars 2024

Dossier de demande de création d'une école de saison avec attribution d'ECTS

Se reporter au cadrage du Guide micro-crédits approuvé par la CFVU du 07/07/2022[1]

« La délivrance des micro-crédits (ECTS) doit être validée par la Commission Formation et Vie Universitaire (CFVU) sur la base d'un document retraçant le programme des enseignements et/ ou de l'activité pédagogique et le nombre de crédits associés ».

« Ces activités pédagogiques font l'objet d'attribution de micro-crédits ECTS (1 à 6). »

1. Informations générales

Coordonnées du porteur de projet (nom, prénom, mail) **:**	- OCEAN François Sabatier sabatier@cerege.fr - OCEAN Richard Sempéré richard.sempere@univ-amu.fr - OCEAN Sarah THOMAS sarah.THOMAS@univ-amu.fr
Institut / Composante / Direction / Service, à l'initiative de l'école de saison :	➢ Institut… des sciences de l'ocean (OCEAN) ➢ Composante… ➢ Direction… ➢ Service à l'initiative…
Intitulés de(s) la Mention(s) et du/des parcours type concerné(e)(s) par l'Ecole de saison :	➢ Licence … ➢ Master Master Sciences de la Mer Master STPE Master GAED Master BEE ➢ Master Droit Environnement et DESU GIDO (Gouvernance Internationale du Droit des Océans)
« Les étudiants sont inscrits par la scolarité de la composante qui accueille ou organise ces activités » *(cf. : Cadrage des micro-crédits)*	
Composante procédant aux inscriptions à l'école de saison :	OSU Pytheas -

[1] https://daji.univ-amu.fr/sites/daji.univ-amu.fr/files/ca_deliberations/ca_2022.07.19-18_guide_micro_credits_annexe.pdf

Nom de l'école de saison :	- Ecole de saison interdisciplinaire OCEAN
Date(s) (j/m/a) de l'école de saison :	- en 2025, du 19 au 23 mai - habituellement en mai ou juin, hors de la période des cours
Pour bénéficier de logements en résidence CROUS, merci d'informer le Pôle Accueil et Attractivité / DRI au plus tard 2 mois avant l'évènement en présentiel. Seuls les évènements se déroulant du 15 avril au 25 août seront pris en compte pour la demande de réservation	
Format de l'école de saison :	☐ Présentiel ☐ Virtuel ☑ Hybride
Public visé :	☐ Licence ☑ Master ☑ Doctorat (*Les doctorants peuvent participer aux Ecoles de saison mais ne peuvent pas bénéficier de micro-crédits. Ils recevront un certificat de participation. Ce dernier pourra donner lieu à une reconnaissance en heure de formation ou acquisition de compétences à la discrétion de l'école doctorale d'appartenance)* ☑ Autre (préciser) : étudiants du DESU GIDO, de L3 et professionels du MSE
Nombre de participants visé :	- 30 à 40
Niveau de langue requis le cas échéant :	- B2

2. Programme de l'école de saison

Programme détaillé de l'école de saison : Programme thématique joint Programme générique : L'école se déroule sur une semaine, du lundi au vendredi, en dehors des périodes d'enseignement. Elle combine des cours en salle, des travaux pratiques et/ou des sorties de terrain. En début de soirée, des activités complémentaires, telles que des conférences ouvertes au public, peuvent être proposées. En amont, un mois avant le début de l'école, du matériel pédagogique est mis à disposition des étudiants afin de leur permettre d'aborder en autonomie les notions essentielles des enseignements dispensés
Objectifs : Sous un angle d'approche lié au thème de l'école, les défis d'OCEN sont investigués : Dynamique actuelle et passée des écosystèmes océaniques Origines et impacts du changement climatique liés à l'océan Résilience aux pressions naturelles et anthropiques du l'océan Risque et protection de la zone côtière Systèmes d'observations de l'océan Economie bleue Gouvernance de la pollution de l'océan

Compétences visées : - Comprendre et mettre en relation les fondamentaux de différentes disciplines autouR de l'océan (au sens large : ocean, littoral, zones côtières et maritimité) - Comprendre la complexité des décisions de gestion et la pluralité des méthodes, mesures et interconnexions concernant la gestion de l'océan - Comprendre la variété des parties prenantes et les différentes échelles de recherche et de gouvernance impliquées dans l'océan - S'adapter et participer de manière active à des activités variées. - Travailler en équipes interdisciplinaires			
Noms des intervenants (AMU/Extérieurs internationaux/ Monde socio-économique) : -	CHABAUD SEMPERE RUITTON SABATIER CHIKHAOUI TAMBURINI BASSET CADORET RICARD DABOURET LAGE DAVID DAVID LAMARA TADDEI SEDDICK TAMBURINI	**Disciplines :** Saisissez du texte ici navigatrice océanographie océanologie géomorphologie Sciences juridiques océanologie juriste géographe juriste océanographie Science du langage juriste juriste Ressources humaines art juriste océanographe	**Laboratoires/Universités partenaires** (si applicable) **:** MSE-Navigatrice et ancienne Membre du Parlement Européen CNRS- Institut OCEAN MIO/AMU CEREGE/AMU Université de Carthage Tunis MIO/AMU CERIC/AMU TELEMMe/AMU DICE/AMU MOI/AMU Paris-Sorbonne IMBE/IRD DICE :AMU MSE-Agence Française de Développement MSE - www.xtnt.org DICE/AMU MIO/AMU

3. Maquette

« Le volume horaire indiqué s'appuiera sur la charge de travail étudiant (heures de cours + heures de travail personnel étudiant) et non pas uniquement sur le nombre d'heures de cours, en respectant le cadrage Européen des ECTS : 1 ECTS = 25 à 30 h de travail étudiant). »

Code PACOME (si déjà existant)	Nature (UE ou ECUE)	Intitulé de l'enseignement *	ECTS	Volume horaire étudiant		
				CM	TD	TP
		École de saison interdisciplinaire OCEAN	3		35	40

UE : Unité d'Enseignement

ECUE : Elément constitutif d'une UE

**Pour les activités pédagogiques CIVIS, le terme CIVIS doit obligatoirement apparaître dans le libellé de l'UE.*

4. Modalités de contrôle des connaissances et des compétences

« Les micro-crédits (ECTS) ne peuvent être délivrés qu'à la condition d'organiser l'évaluation des enseignements : le contrôle des connaissances et compétences doit être programmé pendant l'activité pédagogique. ».

Code PACOME (si déjà existant)	Nature (UE ou ECUE)	Intitulé	Modalité (CT/CC)	Nature de l'épreuve (QCM/écrit/ oral, etc...)	Durée de l'épreuve	Coefficient
		École de saison interdisciplinaire OCEAN TEST 1		QCM	20 minutes	0,3
		École de saison interdisciplinaire OCEAN TEST 2		QCM	20 minutes	0,3
		École de saison interdisciplinaire OCEAN TEST 3		QCM	20 minutes	0,4

5. Droits d'inscriptions

1/ Activités CIVIS : les étudiants qui participent à une activité pédagogique CIVIS sont exonérés de droits d'inscriptions, de CVEC et de droits de bibliothèque.

2/ Autres écoles de saison : en fonction des écoles de saison, des tarifs d'inscription peuvent être appliqués, ils sont assimilés à des tarifs d'inscription de colloque. Dans ce cas, le porteur communique à la DAJI une proposition de tarifs et un budget prévisionnel de l'école de saison pour arbitrage et établissement de la décision du Président correspondante (par délégation de pouvoir du CA).

6. Avis et délibération des instances

Conseil de composante :	**Avis :** ☑ Favorable ☐ Défavorable **Date d'approbation :** 28/02/25
Directeur/trice de composante : **Nom-Prénom :**	**Date et signature :** 14/03/25 Le Directeur de l'OSU Institut Pythéas Jean-Luc BEUZIT
Commission de la Formation et de la Vie Universitaire :	Date de la CFVU pour approbation **:** ☒ Favorable ☐ Défavorable Approuvé à l'unanimité par la CFVU du 24/04/2025